

**LIMINAIRE CAPL Cadres C
Recours entretien d'évaluation**

Monsieur le Président

Pour Solidaires Finances Publiques toutes les missions de la DGFIP doivent être qualifiées de prioritaires, les services doivent bénéficier des moyens adéquats à leur bonne réalisation.

La question de l'emploi ne peut donc être ignorée. Depuis 2002, la DGFIP a subi plus de 30 000 suppressions d'emplois. Pour Solidaires Finances Publiques, il faut stopper ces suppressions car le besoin est au renforcement en effectifs en catégorie C, B et A et ce dans l'immense majorité des services.

Le sujet des conditions de travail est largement adossé à la question de l'emploi (et à ses effets induits comme la hausse des charges de service). La souffrance au travail est la résultante de la politique salariale de l'Etat et de l'organisation à minima des services. La dégradation des conditions de travail trouve également sa genèse dans un management de plus en plus décalé, de moins en moins technicien, de plus en plus brutal en matière de rendu, d'objectif, etc... Pour Solidaires Finances Publiques un plan d'amélioration des conditions de travail est nécessaire et doit se traduire concrètement pour les agents.

Un autre sujet pèse lourdement dans le contentieux qui oppose les agents au gouvernement et à l'administration, celui du pouvoir d'achat et des carrières. C'est pourquoi Solidaires Finances Publiques et Solidaires Fonction Publique revendique une revalorisation significative de la valeur du point d'indice et une refonte « juste » des grilles indiciaires. A la DGFIP, Solidaires Finances Publiques exige la revalorisation des régimes indemnitaires..

. Solidaires Finances Publiques réaffirme son opposition . au système de l'entretien professionnel fondé exclusivement sur une mise en compétition des agents entre eux et sur des notions de productivité et de performance individuelle, Ce dispositif porte atteinte aux valeurs de la

fonction publique et contribue à la dégradation des conditions de vie au travail des agents. Pour Solidaires Finances Publiques, il est nécessaire d'en revoir l'esprit comme il est indispensable de renforcer la linéarité des carrières. A ce titre, nous revendiquons notamment : une répartition non contingentée des réductions d'ancienneté. Nous réaffirmons notre refus de toute forme de contractualisation des fonctions .

Ce qui nous conduit à évoquer le tableau synoptique et les appréciations en lien avec les acquis de l'expérience professionnelle. Pour Solidaires Finances Publiques, le tableau synoptique doit permettre aux agents d'avoir, tout au long de leur carrière, une vision synthétique, objective et précise de l'appréciation de leur valeur professionnelle. Cette année encore, trop de profils croix sont en total décalage avec la réalité des connaissances et des compétences des agents. Un changement de cap en la matière est attendu car indispensable !

Concernant les dotations capital mois (DKM), le fait que le pourcentage d'agents majorés ait été pérennisé à 70 % des agents est un plus incontestable, mais cela demeure insuffisant ! Pour Solidaires Finances Publiques il faut aller au-delà !

Notre opposition au décret du 28 juillet 2010 modifié repose également sur la mise en œuvre du recours hiérarchique obligatoire. Pour Solidaires Finances Publiques ce processus n'apporte rien de plus aux agents. Ce système est lourd et chronophage. Il ne renforce nullement les droits des agents et n'apporte pas réellement d'avancées, pire il dissuade les agents d'un recours éventuel de par la complexité de la procédure.

Malgré les engagements de l'administration de rendre Eden RH plus accessible, force est de constater qu'il y a encore des dysfonctionnements et nous avons à nouveau relevé des difficultés lors des phases d'accusé de réception. Nous réitérons notre demande visant à revoir l'ergonomie du système. La sécurisation pour les agents des différentes phases de la procédure doit être tout particulièrement réaménagée.

Les élus de Solidaires Finances Publiques attendent de la transparence sur l'utilisation des DKM et réaffirme que tous les agents, quelque soient les services d'affectation, doivent être traités à l'identique. Solidaires Finances Publiques dénonce l'absence de marge de deux mois , et exige que les marges conservées en prévision de cette campagne soient utilisées dans le cadre de la saisine de la CAPL. . Solidaires Finances Publiques réaffirme que l'attribution de DKM participe à l'amélioration du pouvoir d'achat des agents, c'est pourquoi, tous les agents doivent en bénéficier et toutes les marges doivent être distribuées à l'issue de la campagne 2014.

Nous ne pouvons accepter que des économies budgétaires déguisées se fassent sur le dos des agents au travers des DKM. Il faut également reconnaître par l'attribution des réductions d'ancienneté mais également par la qualité des appréciations (littérales et tableau synoptique) les efforts considérables que les agents déploient pour mener à bien, dans des conditions particulièrement dégradées, les missions de la DGFIP.

Nous vous demandons de nous fournir, comme tous les ans, le nombre de recours hiérarchiques engagé au plan local :

- ❑ Le nombre et la nature des modifications apportées
- ❑ Le nombre d'agents ayant sollicité une audience dans le cadre du recours hiérarchique
- ❑ Une cartographie par services des recours

Pour en revenir à cette CAPL, nous constatons effectivement une baisse du nombre d'appels. Nombre d'agents ont été découragés par les difficultés informatiques, d'autres ont réagi hors délai, d'autres encore ont la crainte de froisser les chefs de service notateurs, dont quelques uns continuent de penser qu'il s'agit d'une attaque personnelle et non de l'exercice d'un droit de recours ouvert à tous les agents.

Nous pensions révolu le temps des règlements de compte entre hiérarchie intermédiaire et agents via le rapport rédigé en réponse à l'appel, manifestement nous nous trompions. Nous aborderons ce sujet lors du débat autour de la défense individuelle des dossiers.

En conclusion, Solidaires Finances Publiques attend de cette CAPL un examen attentif et juste des situations évoquées avec à la clé l'attribution de réductions d'ancienneté et des décisions favorables en matière de modifications des appréciations (littérales et tableau synoptique)